

BILAN
D'ACTIVITÉ
2014



DES ÉLUS
ENGAGÉS
POUR DÉFENDRE
L'AVENIR
DES TERRITOIRES

Sommaire

Les temps forts 2014 4/5

Une nouvelle identité
pour réaffirmer la ville 6/7

Les réformes territoriales
en question 8/9

Défendre et représenter

- Développement durable 10
- Logement - Urbanisme 12
- Enseignement supérieur 14
- Culture 16
- Finances locales 18
- Transports publics 19
- Politiques européennes 20

Echanger et proposer 21/23

Former et informer 24/26

Membres associés
et partenaires 26

Villes de France est une association pluraliste d'élus qui rassemble les villes et agglomérations de taille infra-métropolitaine du territoire national, ensemble qui est le cadre de vie de près de la moitié de la population française (32 millions d'habitants). Depuis le 19 juin 2014, **Caroline Cayeux**, sénateur-maire de Beauvais, est présidente de Villes de France et **Jean-François Debat**, maire de Bourg-en-Bresse en est le président délégué.

600

villes françaises

300

intercommunalités

32

millions d'habitants

L'importance des villes dans la France de demain

Sur le socle de son expérience, **Villes de France*** affirme une volonté renouvelée pour les villes et intercommunalités dans le paysage territorial et institutionnel français.

La mission de **Villes de France** : représenter et défendre ces bassins de vie qui assurent la solidité du maillage régional, entre les métropoles et les territoires ruraux avec lesquels ils dialoguent et coopèrent.

Notre association a pour vocation de valoriser les enjeux spécifiques et les attentes de ces territoires urbains, de renforcer leur contribution au développement économique, social et culturel, essentielle à l'équilibre national, et de promouvoir leur image.

Comme l'atteste ce rapport d'activité, l'année 2014 a été marquée par de nombreuses réformes pour les collectivités locales sur lesquelles **Villes de France** a fait entendre ses priorités et porté la voix de ses adhérents.

Je veux ici rendre hommage à mon prédécesseur Christian Pierret, président de notre association jusqu'à la mi 2014, ainsi qu'à tous mes collègues élus qui se sont mobilisés sur tous les dossiers en cours et les remercier pour leur implication et leur dévouement au service de l'intérêt général.

**Anciennement Fédération des Villes Moyennes*



CAROLINE CAYEUX,
SÉNATEUR-MAIRE DE BEAUVAIS,
PRÉSIDENTE DE VILLES DE FRANCE



© Alexandre Nestora

Les temps forts de l'année 2014

Année d'élections municipales, 2014 a connu un fort renouvellement des conseils municipaux (36,7%) et l'arrivée de nombreux nouveaux maires et présidents à la tête des exécutifs locaux. Villes de France a lancé une campagne d'adhésion auprès des nouveaux élus municipaux et intercommunaux.



Le renouvellement des instances dirigeantes de l'association

L'assemblée générale, réunie le 19 juin 2014, élit un nouveau Conseil d'administration qui désigne son Bureau. Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais, est élue à l'unanimité, présidente de **Villes de France** et Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse, vice-président de la région Rhône-Alpes, est élu président délégué.

L'évolution de l'identité

Le 19 juin 2014, Caroline Cayeux toute nouvelle présidente de **Villes de France** propose à ses collègues, une évolution de l'identité de la Fédération des Villes Moyennes qui devient **Villes de France**.

Les « Rendez-vous de l'intelligence locale »

22 octobre 2014 : Rendez-vous de l'intelligence locale : Faire mieux avec moins

Séries de rencontres organisées depuis 2011, les Rendez-vous de l'intelligence locale permettent de confronter les expériences et d'apporter des propositions concrètes pour améliorer l'attractivité des territoires et la gestion locale. Lors de ce colloque, **Villes de France** a rendu public son manifeste - expression des maires des villes de France et des présidents de leurs intercommunalités - pour « **Faire mieux avec moins** »

Le Conseil d'Administration de VILLES de FRANCE - Assemblée générale du 19 juin 2014

Présidente, Caroline CAYEUX, sénateur-maire (UMP) de Beauvais, présidente de la CA du Beauvaisis - **Président délégué**, Jean-François DEBAT, maire (PS) de Bourg-en-Bresse ; **Vice-Présidents**, André BILLARDON, maire (PS) de Le Creusot ; Pierre MÉHAIGNERIE, maire (UDI) de Vitry, président de la CA de Vitry ; Gilbert MEYER, maire (UMP) de Colmar, président de la CA de Colmar ; Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, maire (PS) de Cahors, président de la CA du Grand Cahors ; **Secrétaire**, Frédéric LETURQUE, maire (UDI) d'Arras ; **Secrétaire-adjoint**, Sébastien JUMEL, maire (PCF) de Dieppe ; **Trésorier**, Philippe BUISSON, maire (PS) de Libourne, président de la CA du Libournais, **Trésorière-adjointe**, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, maire (DVD) d'Albi.

Membres, Jérôme BALOGÉ, maire (UDI) de Niort, président de la CA de Niort ; Brigitte BARÈGES, maire (Les Républicains) de Montauban, présidente de la Ca de Montauban ; Jean-Patrick COURTOIS, maire (UMP) de Mâcon ; Guy FERREZ, maire (PS) d'Auxerre, président de la CA d'Auxerre ; Marie-Louise FORT, députée-maire (UMP) de Sens, présidente de la CC du Sénonais ; Michel GOURINCHAS, maire (PS) de Cognac, président de la CC de Cognac ; Anne GROMMERCH, députée-maire (UMP) de Thionville ; Stéphane HABLLOT, maire (PS) de Vandœuvre-lès-Nancy ; Michel HEINRICH, député-maire (UMP) d'Epinal, président de la CA d'Epinal ; Jean-Michel HOULLEGATE, maire (PS) de Cherbourg ; Laurent KALINOWSKI, député-maire (PS) de Forbach ; Jacques LAMBLIN, député-maire (UMP) de Lunéville ; Jean-Michel MARCHAND, maire (DVG) de Saumur ; Franck MONTAUGÉ, maire (PS) d'Auch, président de la CA d'Auch ; Louis NÈGRE, sénateur-maire (UMP) de Cagnes-sur-Mer ; Yves NICOLIN, député-maire (UMP) de Roanne, président de la CA de Roanne ; Joaquim PUEYO, député-maire (PS) d'Alençon, président de la CU d'Alençon ; Jean-Claude VILLEMMAIN, maire (PS) de Creil, président de la CA Creilloise.

Présidents d'honneur : Jean AUROUX (fondateur), Bruno BOURG-BROC, Christian PIERRET

Les audiences

21 janvier • Rencontre avec Philippe Wahl, président du Groupe La Poste.

4 juin • Audience avec le Premier ministre sur la réforme territoriale et la baisse des dotations.



2 juillet • André Vallini, secrétaire d'Etat à la réforme territoriale, rencontre les membres du Conseil d'administration pour un point sur la réforme en cours.

18 septembre • Audition sénatoriale sur la réforme territoriale.

18 septembre • Echange avec Thierry Mandon, secrétaire d'Etat à réforme de l'Etat et à la simplification, sur la Revue des missions de l'Etat.

18 novembre • Rencontre avec la ministre de la Culture, Fleur Pellerin.

2 décembre • Réunion sur la Revue des missions de l'Etat en présence de Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur.

9 décembre • Bernard Poignant, conseiller du Président de la République, reçoit le Bureau de Villes de France.

9 décembre • Conférence de presse et création du collectif de défense des capitales et des équilibres régionaux

Les rencontres régionales

Sens – 26 juin

Deuxième réunion nationale du réseau des villes cathédrales.

Organisé autour de la thématique de « **la cathédrale, objet urbain** », ce colloque précédé d'une visite de la cathédrale de Sens et de son quartier, a permis d'aborder la question de l'intégration urbaine de la cathédrale. Un concours de photographie a été lancé à cette occasion.

Arras • 8 octobre

Rencontre inter-régionale en présence de Frédéric Leturque, maire d'Arras et de Jean-Paul Delevoye, ancien ministre, président du CESE

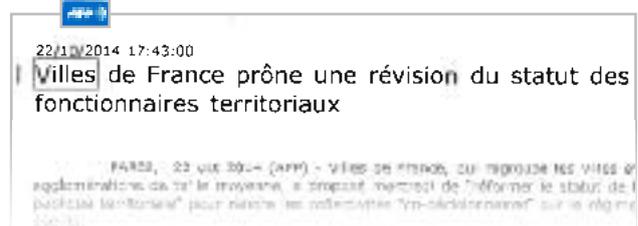
Vitré • 20 octobre

Rencontre inter-régionale en présence de Pierre Méhaignerie, ancien ministre, maire de Vitré et président de la Communauté d'agglomération de Vitré.



Parmi les questions abordées lors de ces rencontres:

- la nouvelle relation à construire avec l'Etat, la Région et la métropole dans le cadre de la réorganisation territoriale en cours ;
- les défis de l'intercommunalité (extension des périmètres, transferts de compétences, mutualisation, place de la ville-centre);
- la baisse des concours financiers de l'Etat (baisse des dotations, inflation normative) ;
- le défi de l'attractivité.



Une nouvelle identité pour réaffirmer **la ville**

**En 2014,
la Fédération
des Villes
Moyennes devient
Villes de France**



Forte de vingt-cinq d'action sous son ancienne dénomination, en 2014 la Fédération des Villes Moyennes évolue pour s'adapter à la réforme territoriale en cours et devient **Villes de France**, s'affirmant dans le nouveau paysage territorial et institutionnel français. **Villes de France** représente et défend ces villes et intercommunalités, dont les bassins de vie structurent le territoire et assurent un maillage solide entre les métropoles et les espaces ruraux.

Pourquoi ce nom de « Villes de France » ?

La réforme territoriale en concentrant l'attention sur les métropoles et les territoires ruraux, dessine en creux une nouvelle entité : la ville.

Il n'y a plus de « grandes villes » ou de « petites villes » ou de « villes moyennes », il y a **des villes qui sont pourvoyeuses de services pour le rural, et chainon pour les métropoles.**

Ces villes, qui sont « orphelines » de la réforme, ne peuvent pas être traitées comme des communes de quelques centaines d'habitants.

Les villes grandes, petites et moyennes hors métropoles forment désormais un ensemble cohérent qu'il convient de représenter et de défendre ; c'est le but de **Villes de France**.

Le nouveau positionnement de Villes de France

Villes de France a désormais vocation à représenter tous les territoires urbains non métropolitains, c'est-à-dire, la ville et son intercommunalité. Elle a vocation à regrouper toutes les communautés d'agglomération ainsi que les plus grandes communautés de communes et les petites communautés urbaines, en appelant à une harmonisation de ces intercommunalités urbaines non métropolitaines.

Ces villes et intercommunalités infra-métropolitaines, héritage de l'Histoire du territoire national forment l'armature urbaine, la force productive et le dynamisme du territoire français. Pôles d'équilibre, leur aire d'influence s'étend sur de larges bassins de vie, confortant les grandes métropoles et irriguant les espaces ruraux.

*Dans le mouvement de renforcement de la décentralisation, **Villes de France** porte l'identité des villes et agglomérations et défend leurs intérêts sur tous les grands sujets en débat : aménagement, intercommunalité, gestion et gouvernance territoriale, représentation européenne.*

Villes de France a pour vocation de faire reconnaître les spécificités de ces villes et agglomérations et de renforcer leur rôle en faveur du développement économique, social et culturel et de promouvoir leur image. Elle s'attache à mieux faire reconnaître les enjeux des territoires urbains dans les grands débats d'aménagement du territoire et dans leurs relations à la métropole et à la région. Elle se donne pour ambition de contribuer à l'émergence d'un nouvel équilibre territorial, qui passe par la reconnaissance du rôle et des fonctions de l'armature urbaine que constituent les agglomérations au service des habitants.



Communiqué 

Trajet d'actualité du territoire
Villes de France crée un système ferroviaire à deux vitesses

Plusieurs "zones d'attente" ont été créées, grâce au soutien financier de la Région Ile-de-France et de la SNCF, pour accueillir les trains à grande vitesse (TGV) qui desservent les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Ces zones d'attente sont situées à proximité des gares existantes, ce qui permet de maintenir la continuité des services ferroviaires tout en offrant un accès plus direct aux zones urbaines.

Ondes URBAINES 

Économie
 Plateforme des Villes et d'Économies locales : apprenez avec la coopération

Éducation
 Projets et livrets, les élus de Villes de France ont organisé leurs initiatives

Aménagement de territoire
 Création de zones "d'attente" : comment les Capteurs de la Région Ile-de-France ont-ils été créés ?

Économie
 Projet d'investissement : des initiatives pour la coopération

Documentaire
 Lancement du livre "Villes de France : le territoire à deux vitesses"

LE FIGARO

La Fédération des villes moyennes devient Villes de France

La Fédération des villes moyennes se nomme désormais **Villes de France**. L'assemblée générale de l'association a élu présidente **Caroline Cayeux**, sénatrice maire UMP de Beauvais.

Les réformes territoriales en question

Sans représenter une « révolution », ni même un véritable « acte III » de la décentralisation, l'année 2014 a néanmoins marqué un tournant dans l'évolution de l'organisation territoriale de la République.

Si le mouvement n'est pas encore achevé à la fin de cette année 2014, les grands traits de la réforme sont déjà visibles : renforcement de l'intercommunalité, création de 14 métropoles, élargissement des régions. Deux incertitudes demeurent, fin 2014 : l'avenir des départements dont la suppression a été annoncée au cours de l'année ; l'avenir des communes, en particulier au regard de textes qui s'achèment de plus en plus clairement vers une supracommunalité.

Villes de France a salué la volonté de rationalisation du paysage territorial Français dans cette réforme, mais a pris position, tout au long de l'année pour qu'une ligne directrice forte soit donnée à cette réforme. Pourtant fin 2014, la ligne directrice semble toujours incertaine.

Villes de France a participé au mouvement d'achèvement de la carte intercommunale, au renforcement des EPCI et à la mise en œuvre de la mutualisation

De façon générale, les villes de France se sont inscrites dans le mouvement de renforcement de l'intercommunalité, qu'elles entendaient incarner au sens de « l'intercommunalité de projet ». **Villes de France** a accompagné ce mouvement, en participant activement à l'achèvement de la carte intercommunale, et en s'engageant dans le mouvement de mutualisation.

Pour **Caroline Cayeux**, « *l'objectif est de faire ensemble ce que chacune ne pourrait faire isolément* ». Les villes ont donc participé au mouvement d'achèvement de la carte intercommunale, le plus souvent en intégrant des communes rurales dans

leur EPCI. Les nouvelles agglomérations ainsi formées constituent, plus encore qu'avant, de vrais pôles d'équilibre dans les territoires.

En tant que villes centre de nombreuses agglomérations, les villes de France ont largement contribué au développement de la mutualisation, en particulier des fonctions support.

Des risques de reconcentrations régionales

Villes de France s'inquiète d'une course à la concentration et au « très grand » et de la création d'une France à deux vitesses : celle des grandes régions et des métropoles d'un côté et celle des autres territoires dit « périphériques » comme les villes moyennes et petites, qui maillent de façon équilibré l'Hexagone.

L'élargissement des régions éloigne encore un peu plus les villes et leurs agglomérations des grands centres de décisions. Qui plus est, un certain nombre d'actuelles capitales régionales risquent d'être reléguées. C'est le sens de la constitution à l'initiative de Villes de France, d'un groupe de travail sur ces capitales menacées.

Le rôle spécifique joué par les villes moyennes



l'année 2014 a marqué un tournant dans l'évolution de l'organisation territoriale de la République

dans l'aménagement du Territoire n'est pas suffisamment reconnu. Pourtant elles participent de façon structurante à l'ensemble des systèmes territoriaux, jouent un rôle local déterminant, ont un fort potentiel économique et social et participent elles aussi à la métropolisation.

D'un autre côté, avec la création des métropoles, on assiste à une reconcentration dans ces plus grands centres urbains, notamment au niveau des fonctions tertiaires supérieures. A noter qu'un rapport du Commissariat général à l'Égalité des Ter-

ritoires rédigé à l'été 2014, mais qui n'a été rendu public qu'en février 2015 préconise d'atteindre l'objectif de « 1000 EPCI » correspondant peu ou prou aux 1000 bassins de vie.

Surtout, il contient des propositions discutables, qui méritent des explications que le rapport ne donne pas, car selon ce document, « à terme, la clause de compétence générale des communes devrait être transférée aux EPCI, qui seraient élus au suffrage universel direct. ». Autant de points qui appelle une vigilance accrue de **Villes de France**.

DÉFENDRE et REPRÉSENTER

Développement durable et biodiversité : vive les villes à taille humaine

Les villes et leurs agglomérations jouent un rôle essentiel dans la promotion du développement durable à travers ses trois aspects : économique, social, et environnemental. Par les flux financiers émanant de leurs missions et de leurs projets, elles ont une place importante dans l'économie locale. Villes de France assiste et soutient les projets de développement durable de ses adhérents.

Préparer l'avenir des Agendas 21

L'Agenda 21 local est devenu, depuis plus de vingt ans, après avoir été adopté au sommet de Rio, un véritable outil de gestion durable au service des territoires et au bénéfice des populations. Pour accompagner la montée en puissance du dispositif et du nombre croissant d'agendas 21 locaux en France, Philippe Martin, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a annoncé le lancement en 2014 d'une réflexion avec le comité national Agenda 21 local France. Les adhérents de **Villes de France** ont participé à cette démarche qui a associé l'ensemble des parties prenantes et a débouché sur des propositions présentées lors d'un colloque le 4 décembre 2014.

Mieux valoriser la ville durable

Au second semestre 2014, **Villes de France** a été associée à la création d'un Institut de la ville durable (IVD), qui s'inscrit dans la continuité du rapport de Roland Peylet « La ville durable, une politique publique à construire ». Son objectif est de faire de la ville durable le modèle à suivre dans la perspective de la transition écologique des territoires et de la promotion sur la scène internationale du savoir-faire des entreprises et des autres acteurs français. Ce rapport met en évidence l'absence de synergie entre les acteurs, et la nécessité de coordonner les multi-

ples expertises naissantes. **Villes de France** participe aux groupes de travail de préfiguration mis en place dès 2014, et qui continuent d'établir les contours de ce futur IVD en 2015.

Des moyens pour la biodiversité

La biodiversité a été l'un des sujets clefs de l'année, avec un projet de loi dédié et la création de la future Agence française de la Biodiversité. Ségolène Royal a annoncé la préfiguration officielle de l'agence le 29 octobre 2014, au 30^{ème} Comité de suivi de la Stratégie nationale Biodiversité (SNB), en présence de **Villes de France** qui siège au sein de ce Comité depuis sa création. A cette occasion, la ministre a salué les communes engagées dans la démarche des Atlas de la Biodiversité Communale. L'association des EcoMaires et **Villes de France** ont tenu à préciser préalablement leur position commune, sur le bon dimensionnement de cette future agence, en faisant état de leurs inquiétudes sur cette nouvelle structure censée aider les collectivités locales, les entreprises et les associations à mieux prendre en compte les espèces végétales et animales.

Aider à la transition énergétique

A l'occasion du Salon des Maires, le 26 novembre, Caroline Cayeux, présidente de Villes de France, a présenté la publication « **Les villes au cœur de la**



La ville durable, une politique publique à construire

révolution énergétique ». Il s'agit d'un nouveau guide, réalisé en partenariat avec Véolia et Dalkia, destiné aux maires et aux présidents des intercommunalités. Elle met en valeur les réalisations de villes françaises (ou de leurs intercommunalités). De nombreux témoignages d'élus illustrent cet ouvrage qui a également pour ambition d'être une source d'information et d'aide à la décision en montrant qu'il est possible de réaliser de grands projets avec la volonté de créer les modèles énergétiques des villes durables de demain.

Expertise internationale

Villes de France a organisé avec l'ONG « Action contre la faim » une animation commune pour promouvoir les possibilités de coopérations en matière d'eau et d'assainissement à l'international (dispositif Oudin-Santini) lors du 5^{ème} Forum de l'Action Internationale des Collectivités, les 3 et 4 juillet 2014, au Palais des Congrès de Paris. Ce moment a été l'occasion de renforcer les contenus divulgués, y compris en matière de formations consacrées aux mécanismes de montage de projets de coopération.

Partenariat avec les Villes fleuries

Villes de France soutient officiellement cette initiative nationale, et a d'ailleurs participé à la concertation

pour mettre en place la nouvelle démarche de labellisation «Villes et villages fleuris» (une nouvelle grille d'évaluation plus opérationnelle et plus rigoureuse, avec 60 nouveaux critères et un accompagnement et une formation de tous les jurys à ce nouveau dispositif) appliquée pour la première fois en 2014. Le label « Villes fleuries » est remis aux collectivités locales qui créent un environnement favorable à l'accueil et au bien-être des habitants et des touristes, en menant des actions de végétalisation des territoires. **Villes de France** était représentée, le mardi 19 février 2014, lors de la remise des prix « quatre fleurs » et « fleurs d'or » aux communes lauréates pour la 54^{ème} édition du prix.

Valoriser les villes durables

Villes de France siège activement au sein de nombreux jurys en lien avec le développement durable, et est un partenaire d'opérations de labellisation officielle. On peut citer notamment : Les Pavillons Bleus, les Trophés EcoActions, la certification HQE Aménagement (Certivea), les Rubans du Développement durable, Le Grand Prix des collectivités locales, les Victoires du Paysages, la labellisation nationale EcoQuartiers, les prix Energies citoyennes Cofély, etc.

Logement – Urbanisme

bâtir des villes pour tous

Pour Villes de France, les thématiques de travail ont été très riches en matière d'habitat et de politique de la ville : lois Lebranchu qui impactent la gouvernance des territoires, loi ALUR qui modifie la boîte à outils en matière d'habitat et d'urbanisme, l'urbanisme des Ecoquartiers qui s'adapte désormais à toutes les tailles de ville, et aussi la réforme des quartiers prioritaires.





Une enquête nationale sur l'habitat

Pilotée par **Villes de France** (alors FVM) en partenariat étroit avec la Caisse des Dépôts et l'Union sociale pour l'habitat, l'étude intitulée « **Les villes moyennes et l'habitat – portraits de territoires et stratégies habitat** » a été publiée dans sa version intégrale le 15 janvier 2014 à la Documentation française. Ce travail inédit livre un état des lieux sur les marchés et parcs de logement locaux, sociaux comme privés. Face aux défis du logement, ce travail collectif formule des préconisations concrètes en faveur d'une politique qui conjugue justice sociale, cohésion nationale et égalité territoriale.

Réseau des acteurs de l'Habitat

En 2014, **Villes de France** a participé activement au réseau des acteurs de l'habitat, sur les thématiques : « **Actualités de l'habitat** », « **Quoi de neuf, chercheurs ?** » ou encore : « **Le logement au service de l'emploi** ».

Les nouveaux quartiers prioritaires

De nombreuses exigences de **Villes de France** ont été reprises dans la loi de « programmation pour la ville et la cohésion urbaine » publiée le 21 février 2014. Rappelons que cette réforme revoit en profondeur les instruments de la politique de la ville en redéfinissant les quartiers prioritaires à partir d'un critère unique (la concentration urbaine de pauvreté), en instaurant un contrat urbain global à l'échelle intercommunale, et en engageant une « *nouvelle étape de rénovation urbaine* » indissociable du volet social. En outre, l'articulation entre les projets de renouvellement urbain et les programmes locaux de l'habitat est désormais davantage mise en exergue. Enfin, la prise en compte des objectifs de la politique de la ville dans les plans, schémas et contrats territoriaux existants est davantage mise en avant. Très attendu par les adhérents de **Villes de France**, le décret du 30 décembre 2014 a fixé la liste des quartiers priori-

taires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.

La loi ALUR et les PLU

Autre dossier stratégique pour **Villes de France** : le suivi de la loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (Alur). Pour rappel, les membres du Conseil d'administration de **Villes de France**, s'étaient déjà prononcés largement en faveur du PLU intercommunal à l'occasion du débat sur le projet de loi Grenelle 2, à condition que cette évolution soit soigneusement encadrée. L'échelon de l'agglomération est apparu le plus approprié pour avoir une vision globale de l'urbanisme, et une meilleure cohérence d'ensemble du document. Toutefois, l'association a soutenu auprès des pouvoirs publics et des parlementaires la possibilité du maintien d'une minorité de blocage lors du transfert automatique de la compétence PLU aux intercommunalités, afin de rendre le dispositif général plus respectueux de toutes les composantes urbaines, péri-urbaine et rurales de l'intercommunalité.

Des Ecoquartiers de toutes les tailles

Villes de France participe à la promotion des Ecoquartiers en France, en tant que membre de la commission d'analyse et d'appui. Depuis son lancement, la démarche a permis la structuration et la consolidation d'un véritable réseau d'expertise couvrant l'ensemble du territoire, tant en métropole qu'en outre-mer. Le Club national ÉcoQuartier, dont est membre Villes de France, réunit l'ensemble des acteurs de la démarche, soit plus de 600 collectivités, mais aussi des porteurs de projets, des représentants du secteur privé, des associations, des établissements publics. En 2014, la campagne de labellisation nationale ÉcoQuartier, soutenue et diffusée par **Villes de France** dans son réseau, a permis la reconnaissance par l'État de 19 projets labellisés dans 13 régions de France et 53 dossiers ont été validés pour leur engagement vers la labellisation.

Enseignement supérieur Recherche – Innovation : concilier proximité et excellence

Le développement de l'enseignement supérieur dans les villes infra-métropolitaines contribue à une implantation équilibrée sur tout le territoire d'une offre diversifiée de formations supérieures accessibles.

L'enseignement supérieur répond à une demande des jeunes et de leurs familles de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, y compris universitaire. La promotion sociale et l'élévation du niveau de qualification des jeunes passent par les universités de proximité, où les taux de réussite et d'insertion sont plus élevés qu'ailleurs, de même que les taux de boursiers (par exemple : 50% à Castres et Albi, 62% à Béziers – soit le double de la moyenne nationale !).

Les écosystèmes et interactions promus par les villes et les intercommunalités, qui accompagnent ces sites et favorisent un rapprochement entre besoins des entreprises et formations supérieures, permettent de développer l'emploi, d'initier de nouvelles formations, de soutenir la compétitivité économique des entreprises et des industries. Ils renforcent, enfin, la qualité de vie de tous.

Renforcer les synergies

Mais, dans un paysage en pleine reconfiguration tant au niveau universitaire (constitution des communautés d'universités et d'établissements, fusions) qu'au niveau territorial, le système national français peine à concilier les enjeux de proximité d'une formation soucieuse de répondre à la demande sociale et les exigences d'excellence de la recherche. À travers les actions qu'elle a mises en œuvre tout au long de l'année 2014, **Villes de France** a proposé des pistes visant à renforcer les synergies et conforter les dynamiques d'innovation et de réussite pour tous (mise en réseau des sites, articulations des dispositifs, partenariats

des acteurs et répartition des financements, etc.) tout en demandant une réelle reconnaissance du rôle joué par les villes et intercommunalités en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Celles-ci consacrent des financements (investissements et fonctionnement) importants en faveur des formations post-bac, notamment universitaires, et de la recherche. Elles investissent également dans l'amélioration des conditions de vie étudiante (logement, restauration, etc.).

Ce travail a été reconnu par la distinction des insignes de Chevalier dans l'Ordre des Palmes académiques reçue par Sophie Dortes, chargée d'études à **Villes de France** de Christian Pierret, au nom du Gouvernement de la République, le 13 mai 2014.



Contribution à la stratégie nationale

Au cours du premier semestre 2014, **Villes de France** participe à l'élaboration de la stratégie nationale de l'enseignement supérieur (StraNES), dont la définition est imposée par la loi du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement supérieur et la Recherche. **Villes de France** est associée aux travaux conduits par le Comité chargé d'élaborer la StraNES. D'une part, elle participe au séminaire du 2 avril 2014 sur le thème : « Politiques de site, niveaux d'action stratégique, ins-



Installation du
Comité StraNES

cription dans les territoires ». L'association s'exprime à travers son représentant Gilles Craspay, adjoint au maire de Tarbes, délégué à l'innovation à la CA du Grand Tarbes. L'élus tarbais fait en particulier état de l'absence, dans certaines régions, de concertation avec les territoires infra-métropolitains (l'élaboration des CPER 2015-2020 en étant la « parfaite » illustration). D'autre part, **Villes de France** élabore une contribution écrite, transmise en mai 2014, dans laquelle elle rappelle les principes de démocratisation, de réussite pour tous, et aussi d'excellence, auxquels les élus sont attachés. L'occasion pour **Villes de France** de formuler quinze recommandations pour développer l'ouverture sociale de l'enseignement supérieur, accroître la qualification des Français, favoriser le développement d'activités de transfert de technologies, renforcer l'insertion professionnelle des étudiants.

Dans cette contribution, **Villes de France** rappelle son attachement à l'égalité des territoires en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Or, il est avéré qu'une inégalité persiste entre les territoires, source d'injustice sociale en matière d'accès à l'enseignement supérieur, et par conséquent d'accès à l'emploi. Pour atteindre l'objectif, fixé à Lisbonne en 2007, de 50% d'une classe d'âge diplômés de l'enseignement supérieur, le maillage et l'accessibilité des formations supérieures constituent un élément-clé. La sécurisation des parcours est également un impératif.

Villes de France se prononce également en faveur d'une réforme du système de financement des universités dans une logique de démocratisation de la réussite et demande que les moyens attribués par l'État aux établissements soient abondés à la hauteur des enjeux nationaux. Parallèlement, l'association souligne la nécessité de clarifier l'implication

financière des partenaires et, en particulier, de permettre aux collectivités locales « financeurs » de participer à la gouvernance et à la définition de la stratégie universitaire.

Rentrée 2014 sous tensions

Les universités rencontrant des difficultés budgétaires sont de plus en plus nombreuses à la rentrée 2014. L'insuffisance des moyens génère une dégradation des conditions d'accueil des étudiants : tirage au sort ; augmentation du nombre d'étudiants en TD ; TD transformés en cours magistraux ; diminution des heures voire fermeture de formations ; gel de postes... Dans ce contexte d'austérité comment atteindre les objectifs d'accroissement du flux des étudiants et d'augmentation des taux de réussite ? Une situation de plus en plus intenable, alors que les effectifs étudiants sont toujours en hausse.

L'augmentation du taux de réussite au baccalauréat conduit de plus en plus de jeunes, quel que soit leur parcours antérieur en lycée, à souhaiter poursuivre des études supérieures à l'université, tant en licence générale que dans les IUT. Parallèlement, la concentration par l'État des moyens en direction de l'enseignement supérieur et de la recherche, visant l'émergence d'une vingtaine de sites visibles à l'international, fait peser un double risque sur les universités de proximité : l'émergence d'un système d'enseignement supérieur à deux vitesses. **Villes de France** publie en 2014 de nombreux articles dans sa newsletter hebdomadaire, Ondes urbaines, et sur la plateforme : www.enseignement-sup-villesdefrance.fr pour informer ses adhérents sur les difficultés rencontrées par les universités sur l'ensemble du territoire et mutualiser les informations.



Culture

les villes engagées pleinement

Villes de France participe activement aux travaux du conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC). Cette instance de concertation est utile et stratégique, car la culture est une compétence partagée, l'une des rares pour laquelle aucune collectivité n'a été désignée comme chef de file au cours de la dernière réforme territoriale.

Promouvoir la culture malgré la crise

L'année 2014 a été une année difficile pour les élus du bloc communal, en raison de la baisse conséquente de leurs dotations, concomitante à de nouvelles dépenses à engager, notamment sur le front de la réforme des rythmes scolaires (organisation d'activités périscolaires). Ces restrictions budgétaires obligent les maires à réaménager l'allocation des ressources et à restreindre certaines activités qu'elles finançaient. Comme souvent, les politiques culturelles sont les premières cibles de ces coupes budgétaires. En 2014, plusieurs maires ont annoncé la non-reconduction d'un ou plusieurs de leurs festivals.

Ensuite, la réforme territoriale a fait l'objet de nombreux débats au sujet de l'avenir de la compétence culture. Au sein de Villes de France, les avis étaient divers entre les partisans d'une compétence culture « partagée » (entre l'Etat et les différents niveaux de collectivité) et les défenseurs d'une rationalisation des dépenses culturelles, d'une limitation des financements croisés et donc de la désignation d'un chef de file. En outre, la préparation de textes liés à la réforme territoriale a permis aux membres du CCTDC d'introduire leur demande d'institutionnalisation de l'instance avec pour objectif de disposer d'un lieu de négociation pérenne. C'est la position qu'a soutenue Frédéric Leturque à Avignon, lors de la rencontre avec la ministre de la Culture.

Débats culturels d'Avignon

A cette occasion, **Villes de France** représentée par Frédéric Leturque, maire d'Arras, a demandé à l'Etat de clarifier sa stratégie en matière de développe-

ment culturel. Insistant sur le rôle de la culture dans le développement économique et social des villes, il a rappelé l'engagement déterminé des élus dans le développement culturel. Selon une étude de l'Inspection Générale de l'Action culturelle (IGAC, 2014), les villes et agglomérations contribuent pour près de 75% au financement de la culture en France, à hauteur de 5,5 milliards d'euros, contre 1,4 milliard pour les Départements et 700 millions d'euros pour les Régions.

Il a demandé que des précisions soient apportées sur les engagements financiers de l'Etat qui accompagneront la mise en œuvre des priorités affichées par le ministère de la Culture (jeunesse, création, éducation artistique et culturelle). Pour les élus des villes et agglomérations de France, cette première clarification est un préalable indispensable à la clarification des compétences qui s'engage actuellement.

Vers un redéploiement de l'Etat culturel ?

Le CCTDC s'est réuni pour la deuxième fois en 2014, le 18 novembre. Présidé alors par la nouvelle Ministre de la Culture, Fleur Pellerin, cette rencontre a permis d'évoquer les questions que soulèvent les lois de réformes territoriales (agrandissement des régions, réduction de leur nombre, création des métropoles, renforcement des EPCI) sur la compétence « culture » : la culture doit-elle rester une « compétence partagée » ? Doit-elle devenir compétence obligatoire des intercommunalités ? L'Etat doit-il se dessaisir de certaines compétences, telles que l'industrie culturelle (livre, cinéma, musique), revendiquée par les régions ? Quel avenir pour les DRAC dans des régions élargies ?

Frédéric Leturque, maire d'Arras, qui représentait Villes de France, s'est fait le porte-parole de l'inquiétude des maires et présidents d'agglomérations face aux réductions de dotations et a demandé à la Ministre comment elle pensait pouvoir concilier son objectif de démocratisation de la culture avec une contrainte budgétaire si forte.

Le réseau des Villes-Cathédrales

En 2014, le réseau des Villes-Cathédrales a fêté son premier anniversaire. Créé en septembre 2013 à l'initiative de Bernard Poignant, alors maire de Quimper, ce réseau favorise l'échange d'expériences entre les villes sur les modes de gestion et de valorisation des cathédrales, qu'elles soient municipales ou propriété de l'Etat. Le réseau a conforté son assise en 2014, en passant à 67 villes membres soit près de la moitié des villes-cathédrales de France. Elle regroupe plus de 150 membres, représentants de collectivités, mais aussi de professionnels et experts, représentants de l'Etat propriétaire ou de l'Eglise affectataire.

Au cours de l'année 2014, le réseau a concentré sa réflexion sur deux problématiques spécifiques : celle

du gardiennage d'une part, généralement organisé de façon bénévole par l'Eglise affectataire, mais qui ne garantit pas nécessairement une surveillance des lieux et une ouverture quotidienne à des fins touristiques ; celle de la valorisation touristique des Cathédrales et de l'aménagement urbain autour de l'édifice d'autre part.

Pour répondre à ce dernier enjeu, **Villes de France**, qui porte ce réseau des villes-cathédrales, a organisé une rencontre nationale le jeudi 26 juin 2014 à Sens, sur le thème « **la cathédrale, objet urbain** ». Cette rencontre était organisée à l'occasion des 700 ans de la Cathédrale de Sens, dont la cérémonie d'anniversaire s'est achevée par le spectacle de mise en lumière de l'édifice. La rencontre a réuni des collectivités et experts de toute la France autour d'un colloque et d'une visite de site. A cette occasion a été lancé un concours photo, ouvert à tous, destiné à inciter les Français à poser un regard neuf sur les Cathédrales, comme faisant parti du paysage urbain (thème du concours : la cathédrale, objet urbain). Le concours était ouvert jusqu'au 27 mars 2015.



**Les villes
et agglomérations
contribuent
pour près de
75% du
financement de la
culture
en France**

Finances locales

Villes de France demande à l'État de mettre fin aux rigidités excessives

Dès 2014, Villes de France s'est battue pour dénoncer l'effort, nécessaire mais excessif, demandé aux collectivités locales pour le redressement des finances publiques. La baisse cumulée de 28 milliards d'euros - programmée entre 2013 et 2017 - va concrètement réduire leur capacité d'autofinancement, il est donc impératif d'étaler l'effort et sa montée en charge, et d'avoir une discussion beaucoup plus globale sur les dépenses qui leurs sont imposées.

Mettre fin aux normes trop contraignantes...

À plusieurs reprises, les élus des Villes de France ont demandé aux pouvoirs publics d'étaler dans le temps l'effort de réduction de la dépense locale, par peur d'une chute brutale des investissements des collectivités locales, mais aussi pour que le rythme de baisse des recettes soit adapté à celui de la mise en place de mesures pouvant générer des économies.

Faire mieux avec moins est nécessaire, encore faut-il que l'État n'impose pas aux collectivités locales des dépenses de fonctionnement supplémentaires !

A l'occasion d'une enquête menée auprès de ses adhérents, Villes de France a fait remonter des exemples concrets de normes entraînant un dérapage des dépenses de fonctionnement et des délais supplémentaires (archéologie préventive, environnement, nouveaux rythmes scolaires, rigidité des normes liées à l'accessibilité, ...). Villes de France a aussi pointé du doigt le manque de souplesse des administrations et des établissements publics de l'État (DREAL, Onema...) dans leur interprétation, et précisé avoir souvent « l'impression d'un emballement normatif quand justement il y a besoin que des projets sortent de terre ».

... mais faire mieux avec moins !

En 2014, Villes de France a placé un de ses Rendez-vous de l'Intelligence locale sur le thème : « Finances locales - Faire mieux avec moins ». Les évolutions qui affectent les relations financières entre l'État et les collectivités locales obligent en effet à modifier rapidement l'organisation et la gestion locales.

Quelle échelle pertinente pour quel service ? Comment

favoriser l'accélération des transferts de compétences ou d'équipement à l'échelle intercommunale ? Quels sont les domaines d'activité que les Villes de France et leurs intercommunalités doivent investir en matière de mutualisation ou de services communs ? ont été quelques uns des sujets abordés lors de ces Rendez-vous.

Villes de France a souligné que l'État devait impérativement accepter d'inscrire dans le temps des règles de bonne conduite avec les collectivités locales.

D'une part, une réflexion doit être menée sur les prélèvements obligatoires et les dépenses imposées (normes, transferts déguisés de charges aux collectivités par l'État). En tout état de cause, il est urgent de revoir la baisse des dotations - qui traduit l'effort concret du secteur local à la réduction des déficits publics - selon une logique de péréquation rénovée, intégrant davantage l'effort fiscal.

D'autre part, dans un contexte de raréfaction durable de leurs ressources, avec une masse salariale de plus en plus lourde dans des budgets de fonctionnement de plus en plus contraints, la question de l'évolution du statut de la fonction publique territoriale (FPT) est un sujet de préoccupation affiché et assumé. « *Le toilettage des textes datant de 1984 est d'autant plus opportun que les collectivités locales (employeurs) souhaitent être réellement co-décisionnaires des évolutions en matière de statut et de rémunération* ».



À fin 2013, la solvabilité des villes de France restait globalement satisfaisante, mais des dizaines de villes se situaient déjà en situation d'insécurité budgétaire, c'est-à-dire ayant une capacité de désendettement supérieure à 10 ans et / ou un taux d'épargne brute inférieur à 10%. À politiques publiques locales inchangées, à l'horizon 2017, le taux d'épargne brute des villes de France, le plus faible du bloc local, évoluerait de 12% à 6% sous l'effet de la réduction uniforme des dotations.

Transports publics

2014, année de ruptures



Les villes de France et leurs agglomérations jouent un rôle essentiel dans la chaîne des déplacements et la promotion des transports collectifs. Elles sont tout autant concernées que les grandes métropoles par les enjeux de mobilité durable. Toutefois, les réponses doivent être adaptées aux enjeux et aux contextes particuliers de ces bassins de vie structurés autour de villes petites et moyennes.

En partenariat avec les principaux organismes et entreprises concernés par la mobilité, Villes de France examine régulièrement la vocation et la pertinence des transports collectifs, avec des publications, manifestations et rencontres institutionnelles qui s'adressent aussi bien aux élus et qu'aux techniciens territoriaux.

2014 : explosion des périmètres dans les transports urbains

Est-il besoin de rappeler qu'en 2014 de nombreuses intercommunalités de villes de France passent de quelques communes à plusieurs dizaines. Concrètement, la réforme territoriale en cours alourdit inévitablement les coûts du transport : les zones nouvellement desservies sont semi-rurales, voire rurales, il faut donc aller « chercher » les habitants peu nombreux et éparpillés.

Entre 2008 et 2013, les PTU augmentent de 24% leur superficie alors que la population n'augmente de que 8%. Et les transports publics urbains représentent le seul service public marchand qui a vu ses prix baisser sur 10 ans en valeur réelle. Selon l'INSEE, entre 2003 et 2013, les tarifs dans les transports publics urbains ont baissé de 5% en euros constants.

Les coûts d'exploitations suivent une courbe ascendante !

Avec cette nouvelle donne dans la carte intercommunale, des solutions nouvelles doivent être propo-

sées pour satisfaire des besoins différents en matière de mobilité. Il s'agit de répondre à l'équation superficie / densité, tout en proposant des solutions économiquement viables. Les attentes des entreprises et des habitants sont fortes, d'autant que la promesse de desserte est parfois à l'origine de l'adhésion d'une commune à un EPCI.

Pour capter tous les publics et plus particulièrement la clientèle potentielle, il s'agit d'adapter chaque service de transport à chaque type de territoire : BHNS sur un axe structurant, lignes régulières pour l'habitat dense, transport à la demande en zone peu dense afin que les usagers s'approprient leur réseau.

La mission Duron est lancée : alerte sur les dessertes ferroviaires

En toute fin d'année 2014, Philippe Duron, député du Calvados est chargé d'une réflexion sur l'avenir des trains Intercités. Soucieuse de l'évolution des trains d'équilibres du territoire (plus de 40 lignes assurant la desserte de 335 villes et de 21 régions), la présidente de Villes de France, Caroline Cayeux, mobilise son réseau et ses partenaires sur cette question très sensible. Aussi, elle intervient pour être reçue en délégation par ce parlementaire en mission.

La reconnaissance qu'il existe un réseau de trains de moyenne et de longue distances, complémentaire à la grande vitesse ferroviaire, est fondamental non seulement pour la desserte de tous les bassins de vie des villes petites et moyennes, mais aussi, pour la pérennité du système ferroviaire français.

Villes de France estime que la remise en cause des lignes Intercités par l'État et l'opérateur historique, avec un transfert massif des relations aux régions, ou bien un abandon pur et simple de l'exploitation, ne constitue pas une alternative acceptable.

Politiques européennes

veiller, infléchir, co-financer



Parce que les politiques publiques s'élaborent aussi et de plus en plus à l'échelle européenne, Villes de France assure une veille sur les textes de l'Union européenne de nature à engager les collectivités, c'est-à-dire celles qui s'incarnent dans un territoire (en particulier sur le développement durable, la mobilité urbaine, l'efficacité énergétique).

Trois directives importantes ont été adoptées début 2014 : deux directives sur les « marchés publics » et une directive sur les concessions de services et de travaux (hors secteur de l'eau). Elles seront transposées pour entrer en vigueur au plus tard en 2016.

Infléchir les stratégies de l'UE

Villes de France a répondu à plusieurs consultations publiques lancées par la Commission européenne. La plus importante, en 2014, a concerné la consultation relative à la politique urbaine européenne. La Commission reconnaît en effet que « *si le rôle des villes dans le développement économique, social et culturel, et leur potentiel dans la recherche d'un habitat plus économe en énergie est largement reconnu, les réponses politiques aux niveaux national et européen se sont révélées tardives et parcellaires* », les projets sectoriels proposés relevant trop peu de démarches intégrées. **Villes de France** a donc répondu aux questions posées par la Commission, espérant qu'à terme, les villes de taille infra-métropolitaine soient elles aussi entendues dans ce débat. **Villes de France** a insisté sur le rôle des villes dans le développement des territoires, et sur la nécessité de ne pas concentrer les efforts sur les quelques métropoles qui sortent du lot en Europe. **Villes de France** a formulé quelques propositions concrètes à la Commission : donner une priorité au soutien à l'ingénierie, et impliquer les échelons intermédiaires entre UE et villes (Etat, Régions) pour leur faire bénéficier du soutien technique disponible, identifier les relais de l'informa-

tion et proposer une communication adaptée aux élus, proposer une version multilingue de URBACT, la plateforme consacrée à l'urbain en Europe, proposer une mesure spécifique dédiée à l'urbain dans le programme « *L'Europe pour les Citoyens* », réaliser un inventaire complet des mesures abordant l'urbain dans les programmes européens et dans la législation européenne impactant ce champ, et enfin, proposer un guide synthétique des mesures disponibles.

Financer ses projets avec des fonds européens

L'UE est reconnue pour les cofinancements qu'elle peut apporter sur certains projets. L'année 2014 a représenté une année charnière à double titre de ce point de vue : d'une part, 2014 a été une année de préparation de la nouvelle programmation 2014-2020 des fonds européens ; d'autre part, la compétence « fonds européens » a été transférée aux régions, qui deviennent autorité de gestion et distributrice des fonds FEDER et FSE. Toute l'année, les autorités européennes, françaises (au niveau de l'Etat) et régionales ont concerté pour rédiger les documents cadre de la nouvelle programmation : accord de partenariat européen, national, accords de partenariat régionaux. Ces textes sont décisifs, puisqu'ils flèchent les types de politiques publiques qui entrent dans le champ des actions que l'UE accepte de cofinancer, pour un montant de 26,7 Mds d'euros pour 7 ans.

Villes de France a donc participé activement aux concertations organisées autour de l'élaboration de ces textes. Elle s'est impliquée pour que les villes soient bénéficiaires des « 10 % » de FEDER dédiés à l'urbain dans chaque région, et que ceux-ci ne soient pas uniquement fléchés vers les plus grands centres urbains. Au total, Trois grands enjeux d'interventions, ont été retenus : compétitivité de l'économie et de l'emploi ; transition énergétique et écologique et gestion durable des ressources ; égalité des territoires et des chances.

ÉCHANGER et PROPOSER

Année particulière de renouvellement des exécutifs municipaux qui ont eu lieu les 23 et 30 mars, 2014 a été riche de nombreuses rencontres au plus haut niveau qui attestent de l'influence de Villes de France auprès du Gouvernement, du Parlement, des grandes entreprises et des médias.

Les rencontres au plus haut niveau

24 janvier : audition sénatoriale sur la réforme des rythmes scolaires.

13 février : audition à l'Assemblée nationale sur le projet de loi santé

5 mars : échange avec **Anne-Marie Escoffier**, ministre déléguée chargée de la Décentralisation sur la réforme territoriale.

4 juin : **Villes de France** est consultée par le Premier Ministre, **Manuel Valls**, sur la réforme territoriale.

2 juillet : Le Bureau de **Villes de France** rencontre **André Vallini**, secrétaire d'Etat à la Décentralisation et montre l'engagement de **Villes de France** à défendre les villes et agglomérations dans la réforme territoriale.

17 juillet : **Frédéric Leturque**, représente Villes de France au Colloque « Arts, Culture et territoires » qui se tient en marge du Festival d'Avignon.

11 septembre : **Pierre Méhaignerie** représentant **Villes de France** demande à l'Etat devant trois ministres de mettre fin aux rigidités excessives.

17 septembre : **Raphaël Le Méhauté**, commissaire général adjoint à l'Egalité des Territoires s'exprime devant le Conseil d'administration de **Villes de France** sur la mise en œuvre de la réforme de la politique de ville.

18 novembre : **Frédéric Leturque** représentant **Villes de France** lors du Conseil des Collectivités Territoriales pour le Développement de la Culture (CCTDC) rencontre **Fleur Pellerin**, ministre de la Culture et de la Communication.

18 novembre : pour **Villes de France**, **Jacques Lamblin**, député-maire de Lunéville, signe avec **Christian Eckert**, ministre du Budget, une convention de partenariat avec la Direction générale des finances publiques (DGFIP) en vue d'améliorer l'accès à l'information fiscale et de renforcer les échanges entre ordonnateurs et comptables.

20 novembre : audience ministérielle sur la réforme de l'Etat en présence de **Bernard Cazeneuve**, ministre de l'Intérieur, **Marylise Lebranchu**, ministre de la réforme de l'Etat de la Fonction publique et de la Décentralisation et **Thierry Mandon**.

27 novembre : rencontre avec **Philippe Monloubou**, président d'ERDF.

9 décembre : le Conseil d'administration de **Villes de France** reçoit **Thierry Mandon**, ministre délégué à la modernisation de l'Etat, puis le conseiller du Chef de l'Etat, **Bernard Poignant**.

9 décembre : Le Bureau de **Villes de France** parle investissement avec le président de la Fédération Française du Bâtiment, **Jacques Chanut**.

Villes de France est à l'origine de la rédaction d'une proposition déposée par **Caroline Cayeux** sur la modification à apporter au recensement rénové.

10 décembre : **Caroline Cayeux** rencontre **Catherine Vautrin**, vice-présidente de l'Assemblée nationale, présidente de Reims métropole, présidente de l'AVUF (association des villes universitaires de France).

Les réunions statutaires

Année électorale oblige, les réunions statutaires de l'année 2014 ont été moins nombreuses, mais un Bureau réuni le 12 mars a permis de valider les affaires en cours.

L'Assemblée générale du 19 juin 2014 a réuni 90 participants et a élu un nouveau Conseil d'administration paritaire et pluraliste et a débattu des grandes orientations de l'année à venir.

Le Conseil d'administration nouvellement élu a désigné les membres du Bureau et élu à la tête de **Villes de France** la présidente Caroline Cayeux et le président délégué Jean-François Debat, respectant le pluralisme de l'association. Christian Pierret a été élu Président d'honneur de **Villes de France** lors de cette réunion.

Le conseil d'administration s'est réuni à trois reprises au cours de second semestre 2014 :

le 2 juillet où il a accueilli André Vallini, secrétaire d'Etat à la réforme territoriale ; le 17 septembre avec un échange avec Philippe Le Méhauté, commissaire général adjoint à l'égalité des territoires et le 9 décembre avec une rencontre avec Thierry Mandon, secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat et à la simplification.

Les évènements

Plusieurs évènements importants ont rythmé l'année 2014. Ils ont permis aux membres de **Villes de France** d'exprimer leurs positions et leurs attentes sur des grands sujets d'actualités.

■ **Séminaire sur les politiques de sites et l'inscription de l'enseignement supérieur dans les territoires**, organisé par le Comité chargé d'élaborer la stratégie nationale de l'enseignement supérieur (avril 2014).



Colloque du Réseau des villes-cathédrales à Sens : la cathédrale objet urbain

26 juin 2014

■ Le réseau des Villes Cathédrales a tenu sa deuxième journée annuelle à Sens, le 26 juin 2014. Porté par les élus de **Villes de France**, cet événement s'est associé aux festivités organisées autour des 850 ans de la cathédrale de Sens, première cathédrale gothique.

La journée a réuni plus de cent participants, venus de la France entière pour discuter des enjeux d'intérêt général que soulèvent les cathédrales : enjeux urbanistiques, de développement touristique, d'attractivité, mais aussi questions concrètes de gestion administrative de ces édifices ouverts au public, « lieu de mémoire » de notre histoire culturelle et religieuse.

Plusieurs temps forts sont venus rythmer la journée : visite de la cathédrale de Sens et de son quartier, tenue d'un colloque pensé autour de la thématique de « la cathédrale, "objet" urbain », suivi enfin d'un dîner-débat animé autour du travail de plusieurs artistes

sensibles au mystère des cathédrales.

Experts et représentants de collectivités ont échangé sur les multiples façons de valoriser la présence d'une cathédrale dans le centre de la ville. Plusieurs collectivités et architectes de renom ont présenté les travaux d'aménagement des



places qu'ils ont menés, et leur stratégie de développement pour intégrer la Cathédrale dans un projet global d'amélioration de l'attractivité de la ville. Des élus des villes de Noyon, de Tournai en Belgique, d'Albi, de Sens, de Beauvais et d'Evreux ont apporté un éclairage très concret sur des projets réussis de mise en valeur de leur Cathédrale.

Deux événements exceptionnels ont clôturé cette journée de réflexion : le lancement d'un concours photo, reprenant le thème de la journée (la Cathédrale, 'objet' urbain), et, en fin de soirée, la projection en avant-première du spectacle de mise en lumière de la cathédrale de Sens, par l'équipe artistique « Spectaculaires, les allumeurs d'images ».

24 Septembre 2014

■ **Conférence des Villes sur la relation urbain – rural** avec une intervention remarquable de la présidente de Villes de France, Caroline Cayeux.

4 juillet 2014

■ **Séminaire d'étude sur la transition énergétique et l'innovation**, à l'invitation de GDF Suez à Porto. **Villes de France** est représentée par Bruno Bourg-Broc.



22 octobre 2014

■ **Rendez-vous de l'intelligence local :**

« Faire mieux avec moins »

Réunissant près de 150 participants, la sixième édition des Rendez-vous de l'intelligence locale a porté sur les contraintes financière et les enjeux de réduction de la dépense publique : « **Faire mieux avec moins** ». Les évolutions qui affectent les relations financières entre l'État et les collectivités locales nécessitent en effet de modifier rapidement l'organisation et la gestion locales.

Parmi les thèmes abordés au cours de ces Rendez-vous : Quelle échelle pertinente pour quel service ? Comment favoriser l'accélération des transferts de



compétences ou d'équipement à l'échelle intercommunale ? Quels sont les domaines d'activité que les **Villes de France et leurs intercommunalités** doivent investir en matière de mutualisation ou de services communs ?

Un manifeste intégrant des propositions concrètes pour «Faire mieux avec moins» a également été présenté par Caroline Cayeux, présidente de Villes de France, sénateur, maire de Beauvais, à l'issue des débats.

17 décembre 2014

■ **Commission Formation-Recherche-Innovation de Villes de France** - En présence de Caroline Cayeux, les membres de la commission rencontrent les présidents d'université représentant le groupe Petites et Moyennes Universités (PMU). Les échanges permettent de dresser de nombreux constats et de partager les analyses sur l'évolution des territoires, leurs dynamiques, les liens universités-collectivités-tissu économique local. Chacun exprime de vives inquiétudes liées aux logiques centralisatrices à l'œuvre dans le système d'enseignement supérieur et de recherche. En conclusion, il est décidé de la création d'un lien permanent entre **Villes de France** et le groupe des PMU. La première action commune prendra la forme d'une rencontre nationale au premier semestre 2015.

Les rencontres inter-régionales

Deux rencontres ont été organisées au 4^{ème} trimestre 2014 à Arras (**9 octobre**) et à Vitry (**20 octobre**) dans le but de faire mieux connaître l'association aux nouveaux élus, de mobiliser les adhérents et les non-adhérents à la nouvelle stratégie mise en place par **Villes de France** et de rallier l'ensemble des villes et agglomérations pour peser dans le rapport avec l'Etat et les autres nouveaux de collectivités.

FORMER et INFORMER

L'une des premières missions de Villes de France est d'informer ses adhérents sur les projets de textes législatifs et de dispositions réglementaires en cours. C'est aussi de les former soit par le biais de formations à la demande soit par le biais de rencontres thématiques ou de notes techniques. Pour cela, Villes de France a mis en place de nombreux outils.



Un site Internet rénové

En 2014, le nom de domaine évolue et devient : **www.villesdefrance.fr**

Le site s'enrichit de plus de clarté et la newsletter hebdomadaire Ondes Urbaines qui compte plus de 22 000 abonnés s'illustre désormais d'images pour chaque article.

Six outils en ligne sont proposés dont une part en accès réservé aux adhérents :

- L'annuaire des adhérents
- L'observatoire des finances
- La plateforme enseignement supérieur
- Les initiatives en ligne
- Le réseau des villes cathédrales
- Les festivals

20 dossiers thématiques structurent le site sur les principaux domaines de l'action des villes et des intercommunalités



Villes de France présente sur les réseaux sociaux

@Villes2fr

2500 abonnés se connectent régulièrement au compte twitter de Villes de France. Depuis l'ouverture du compte, Villes de France a émis quelques 450 « tweets ».

Villes de France présente dans les médias

Villes de France communique régulièrement avec la presse écrite et audio-visuelle. Parmi les principaux communiqués de l'année 2014 :



- « Les villes moyennes maillons forts du redémarrage économique ». Réindustrialisations réussies, technopoles de pointe, création de nouvelles filières et d'emplois, quelques 20 exemples de villes moyennes sont présentés. (13 février)

- Double changement à la Fédération des Villes Moyennes (19 juin)
- Villes de France demande à l'Etat de mettre fin aux rigidités excessives (11 septembre)
- Villes de France publie un communiqué « Baisse des dotations : Faire mieux avec moins ? » (23 septembre)
- Caroline Cayeux et Jean-François Debat ont réagi à la baisse des dotations des collectivités jugée contre-productives pour la croissance et l'emploi (30 septembre)
- Rythmes scolaires : quand l'Etat revient sur ses promesses... (13 octobre)
- Le bloc local dénonce les amalgames suscités par le rapport de la Cour des comptes (22 octobre)

Les publications (disponibles sur le site www.villesdefrance.fr)



Les villes moyennes et l'habitat
 Une cartographie détaillée de l'habitat sur les territoires des villes moyennes réalisée en partenariat avec Villes de France, la Caisse des Dépôts et l'Union Sociale de l'Habitat est publiée en janvier 2014 à La Documentation Française

- données de l'observatoire de l'intercommunalité sur la base des budgets principaux des intercommunalités, de la ville centre et des communes périphériques (septembre 2014)
- document annuel de l'Observatoire : Finances des villes moyennes - édition 2014 (décembre 2014)
- observatoire des ressources des intercommunalités (décembre 2014)

L'observatoire des finances des villes et des intercommunalités

Tout au long de l'année, ont été publiés des documents de synthèse et d'analyse de l'Observatoire des finances :

- tableau de bord des indicateurs financiers 2014 (prévision N), établi à partir des budgets primitifs 2014 de 77 villes
- note fiscale (juillet 2014)
- étude sur le FPIC et les projets de réduction des dotations (juillet 2014)
- tableau de bord des indicateurs financiers (exécution N-1), établi à partir des comptes administratifs 2013 des villes adhérentes (septembre 2014)



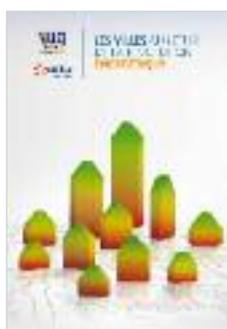
- **Contribution écrite de la FVM à l'élaboration de la stratégie nationale de l'enseignement supérieur**, adressée à la présidente du Comité Stratégie nationale de l'enseignement supérieur ainsi qu'à la secrétaire d'État en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La contribution intègre 15 recommandations (mai 2014)

- La décentralisation du stationnement sur voirie : mode d'emploi (juin 2014), dans la collection **Les cahiers pratiques**, réalisé en partenariat avec Effia



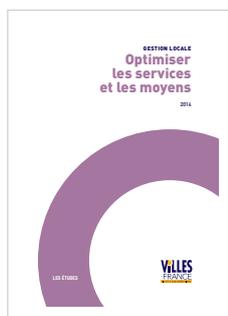
- Contribution écrite de **Villes de France** à la **Conférence sociale pour l'emploi** qui réunit, pour la 3e année consécutive, autour du président de la République et du Gouvernement, les partenaires sociaux, les représentants des collectivités territoriales et ceux des chambres consulaires.

Dans cette contribution adressée au ministre du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social, Villes de France formule des recommandations en matière de formation, d'insertion, et de santé. (juillet 2014)



Les villes au cœur de la révolution énergétique – novembre 2014

Guide utile aux maires et aux présidents des intercommunalités, cet ouvrage, réalisé en lien avec Véolia et Dalkia, met en valeur de nombreuses réalisations de villes françaises (ou de leurs intercommunalités), dont notamment les villes de Montluçon, Alès, Boulogne-sur-Mer, Nevers, Bourg-sur-Bresse... De nombreux témoignages d'élus illustrent des réalisations nombreuses, variées, et surtout concrètes.



Optimiser les services et les moyens (novembre 2014)

Réédition sous un seul document et en intégrant des mises à jour, de deux études comparatives sur le dimensionnement des effectifs par service dans les villes et leurs agglomérations.

service dans les villes et leurs agglomérations.

MEMBRES ASSOCIÉS ET PARTENAIRES

Un certain nombre d'entreprises en relation régulière avec les villes et leurs intercommunalités ont souhaité devenir membres associés ou partenaires de VILLES de FRANCE.

Leur soutien est très important pour la vie de la Fédération et ils doivent être remerciés de leur fidélité. De niveau institutionnel, les relations peuvent aussi se concrétiser par des enquêtes, des études, la participation à des groupes de travail, voire des articles ou des interventions lors des manifestations, qui permettent un réel travail en partenariat.



Caisse des Dépôts

Caisse d'Épargne



Eco Emballages



Electricité de France



Engie



ERDF



GIE McDonald's France



Groupe Casino



Groupe SEPUR



Keolis



La Poste



Mutuelle Nationale Territoriale



Orange



RATP



SAUR



SMACL



SNCF



Suez Environnement



Transdev



Veolia

Villes de France

Les villes composant les EPC*

* 2007 - Recensement par commune de population de référence

- 1 Communes d'agglomération
- 2 Communes de couronne
- 3 Communes de banlieue
- 4 Communes d'agglomération voisines
- 5 Communes d'agglomération éloignées
- 6 Communes de couronne
- 7 Communes de banlieue
- 8 Communes d'agglomération voisines
- 9 Communes d'agglomération éloignées

10 km

Métropole européenne de Lille



Métropole de Lyon (Grand Lyon)



Guyane



Martinique



Guadeloupe



Mayotte



La Réunion



Métropole du Grand Paris



© 2007 IGN - Tous droits réservés. Toute réimpression est formellement interdite.



94 rue de Sèvres
75007 Paris - France
Tél. : +33 1 45 44 99 61
Fax : +33 1 45 44 24 50

courriel : contact@villesdefrance.fr
twitter @villes2fr

www.villesdefrance.fr